

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA11-0130

Valable 5 ans à compter du 17 mai 2011

Matériau présenté par : JOINT DUAL SAS
Parc de Sans-souci
100 allée des Ormeaux
69760 LIMONEST
FRANCE

Marque commerciale : Caoutchouc DUANIT M2 beige clair ignifugé /
Caoutchouc DUANIT M2 gris ignifugé

Description sommaire : Feuille à base de caoutchouc synthétique EPDM et de
charges minérales.
Masse surfacique mesurée : environ 5,6 kg/m².
Epaisseur nominale : 3 mm.
Coloris : beige clair et gris.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement :

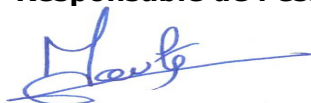
M2

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA11-0130 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Champs-sur-Marne, le 17 mai 2011

**Le Technicien
Responsable de l'essai**



Mickaël GOULE

**Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu**



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.